

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 02 FEVRIER 2026
RAPPORT DE PRÉSENTATION

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - Exercice 2026

Délibération n° 2026-001



TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	3
1 CONTEXTE DES FINANCES PUBLIQUES.....	4
1.1 Environnement institutionnel.....	4
1.2 Environnement économique.....	5
1.3 Environnement financier.....	7
1.4 Trajectoire des finances publiques	8
1.5 Dette publique et son coût.....	9
1.6 Situation financière des collectivités locales.....	11
1.7 Dotations de l'Etat en 2026.....	14
1.8 Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée.....	15
1.9 Evolutions démographiques des membres du Syndicat	15
2 SITUATION FINANCIERE DU SYNDICAT	16
2.1 Explication budgétaire et retraitements comptables induits.....	16
2.2 Recettes et dépenses de fonctionnement.....	17
2.3 Taux de réalisation des recettes.....	18
2.4 Taux d'épargne brute	19
2.5 Investissements.....	20
2.6 Mode de financement des investissements	21
2.7 Encours de dette	22
2.8 Capacité de désendettement et solvabilité.....	23
3 PROJETS PORTES PAR LE SYNDICAT	24
3.1 La Défense de la Forêt Contre l'Incendie - DFCI.....	24
3.2 Le Projet Grand Site de France Massif de l'Estérel.....	25
4 ACTIONS PORTEES PAR LE SYNDICAT EN 2025.....	30
4.1 Axe 1 - Préserver le paysage et valoriser le patrimoine.....	30
4.2 Axe 2 - Améliorer l'accueil et limiter les impacts environnementaux	34
4.3 Axe 3 - Etablir une gestion durable pour le Grand Site et sensibiliser le public	38
CONCLUSION.....	41

INTRODUCTION

A quoi sert un Rapport d'Orientations Budgétaires ?

Le Rapport d'Orientations Budgétaires a lieu dans un délai maximum de dix semaines précédant le vote du Budget Primitif en M57. Il doit permettre d'informer sur la situation financière du Syndicat, de poser les orientations stratégiques de l'action menée et à venir et de présenter les perspectives tant en investissement qu'en fonctionnement pour le budget 2026, dans le cadre de la stratégie financière définie et portée par le Syndicat.

Que doit-il expliquer ?

La loi précise que le débat doit se tenir sur la base d'un rapport qui présente les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi que des éléments sur les dépenses de personnel.

Comment se structure le Rapport d'Orientations Budgétaires ?

Le Rapport d'Orientations Budgétaires donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique. Il précise les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de contributions, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre le Syndicat et ses membres.

1 CONTEXTE DES FINANCES PUBLIQUES

1.1 ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL

Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2026 a été déposé à l'Assemblée Nationale le 14 octobre 2025. Il tablait pour 2026 sur un taux d'inflation de 1,3 %, une croissance économique de 1 % et un retour du déficit public à -4,7 % du Produit Intérieur Brut (PIB) après -5,8 % en 2024 et -5,4 % estimé pour l'atterrissage de l'exercice 2025.

L'Assemblée Nationale ayant rejeté le volet recettes du PLF 2026 le 21 novembre 2025, en première lecture, le texte initial du gouvernement a été directement transmis au Sénat qui l'a modifié sensiblement, aboutissant à un positionnement du déficit au niveau de -5,3 % du PIB.

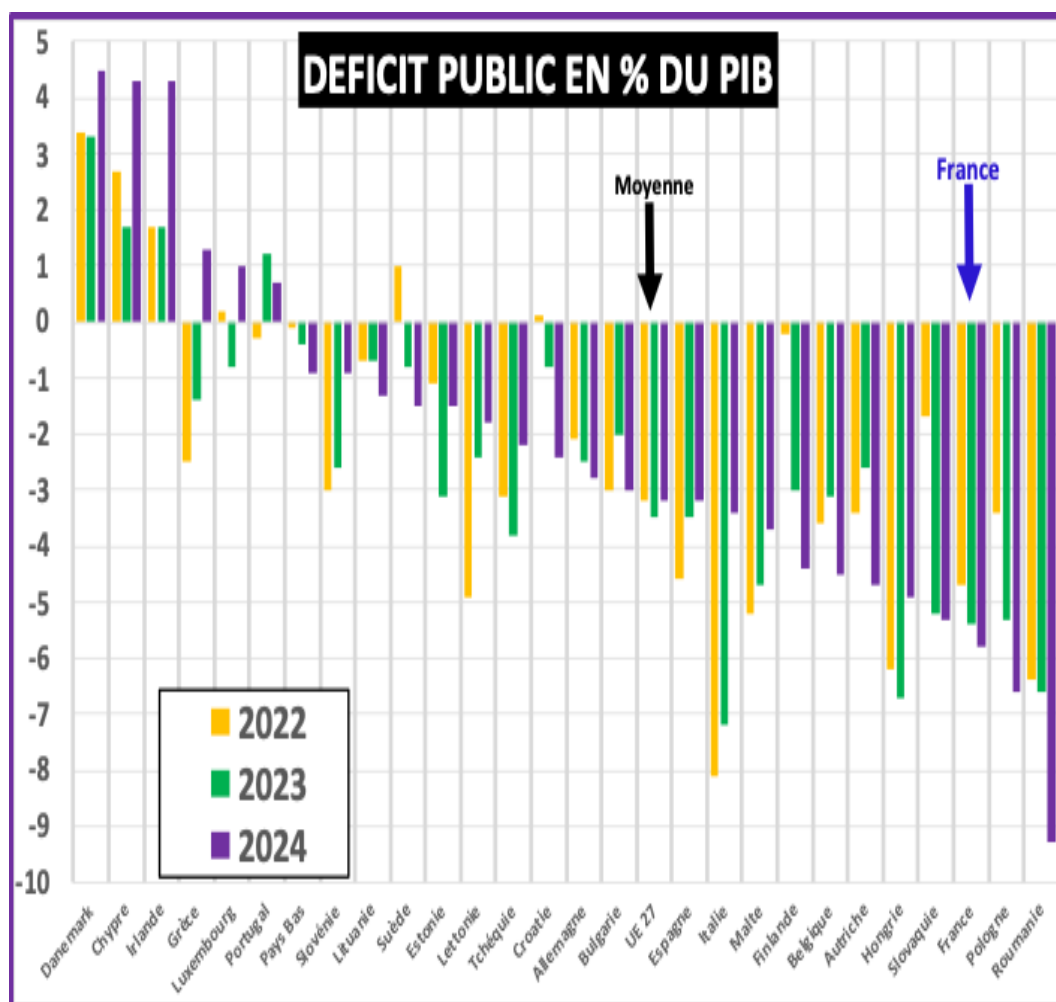
Le 19 décembre 2025, la commission mixte paritaire qui s'est réunie, entre députés et sénateurs n'a pu trouver un accord, fermant la porte à une adoption du texte avant la fin de l'année civile 2025.

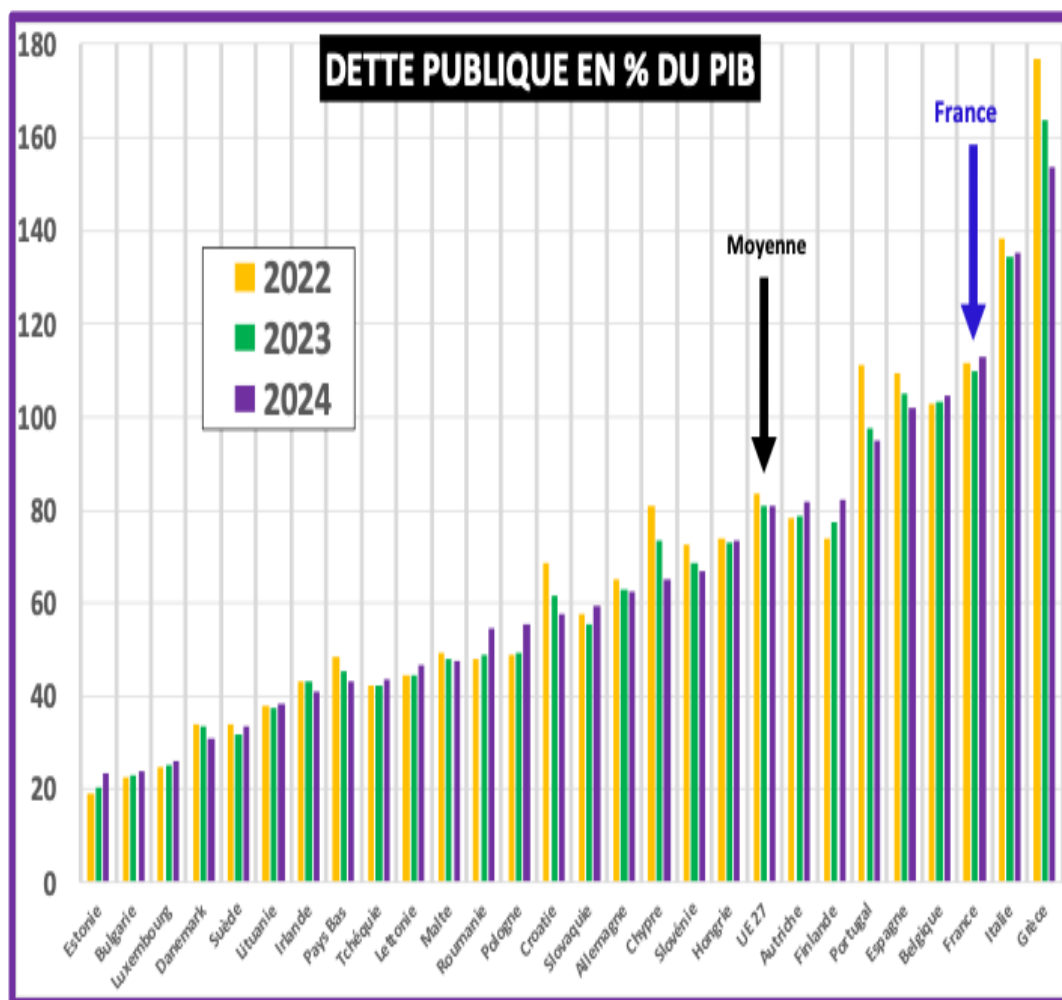
Conformément à l'article 47 de la Constitution, en cas de certitude d'absence au 31 décembre d'une loi de finances initiale pour l'année suivante, le Gouvernement a demandé au Parlement le vote d'une « loi spéciale » qui autorise la perception des impôts nationaux et locaux existants ainsi que l'appel à l'emprunt, jusqu'à la promulgation, postérieure donc au 1^{er} janvier, d'une loi de finances.

Ce texte ne comporte que 3 articles et s'agissant des collectivités territoriales, il reconduit leurs crédits de fonctionnement de l'année précédente mais ferme la porte à tout nouvel engagement de l'Etat en matière de subvention d'investissement ou de fonds de concours tant qu'une loi de finances n'aura pas été votée.

1.2 ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

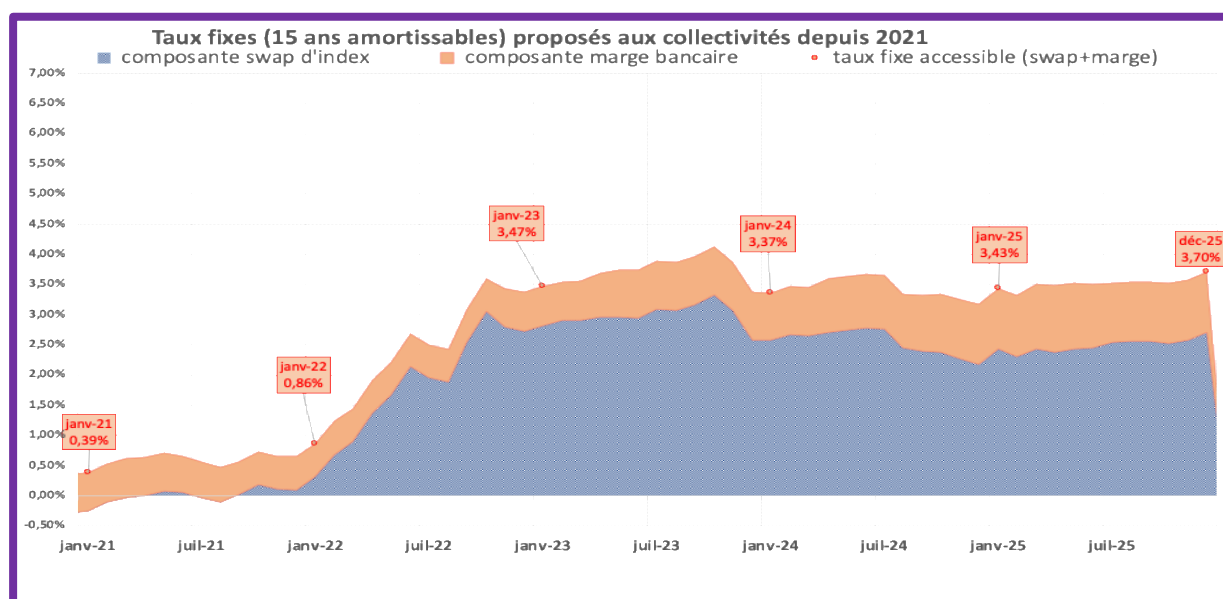
Sur les dernières publications d'Eurostat, organisme statistique de l'Union Européenne, la France était en 2024 au 25^{ème} rang sur 27 en matière de déficit public et également au 25^{ème} rang sur 27 pour ce qui concerne le rapport de l'encours de dette au Produit Intérieur Brut.





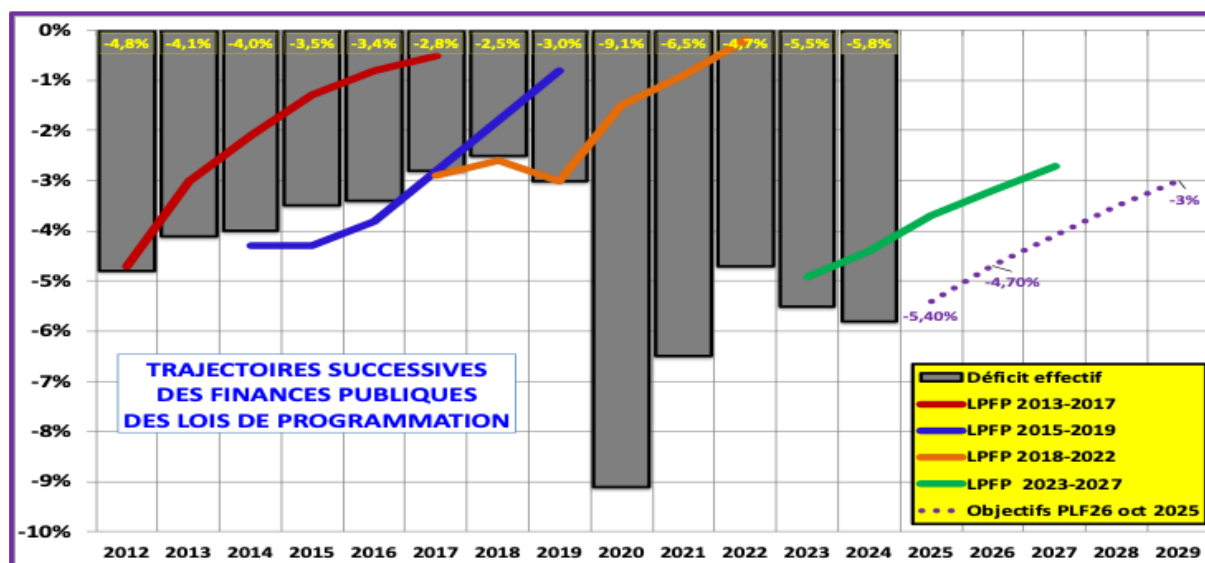
1.3 ENVIRONNEMENT FINANCIER

La dégradation de la note du Trésor par les agences de notation a conduit à ce que la France qui bénéficiait encore, fin 2023, du 7^{ème} meilleur taux d'emprunt de l'Union Européenne, se retrouve deux ans plus tard en 20^{ème} position ex-aequo avec l'Italie et dorénavant devancée par la Belgique, l'Espagne, le Portugal... et même la Grèce. Ces conditions d'emprunt dégradées se répercutent sur les collectivités qui supportent des marges bancaires de plus de 1 % contre 0,55 % il y a deux ans.



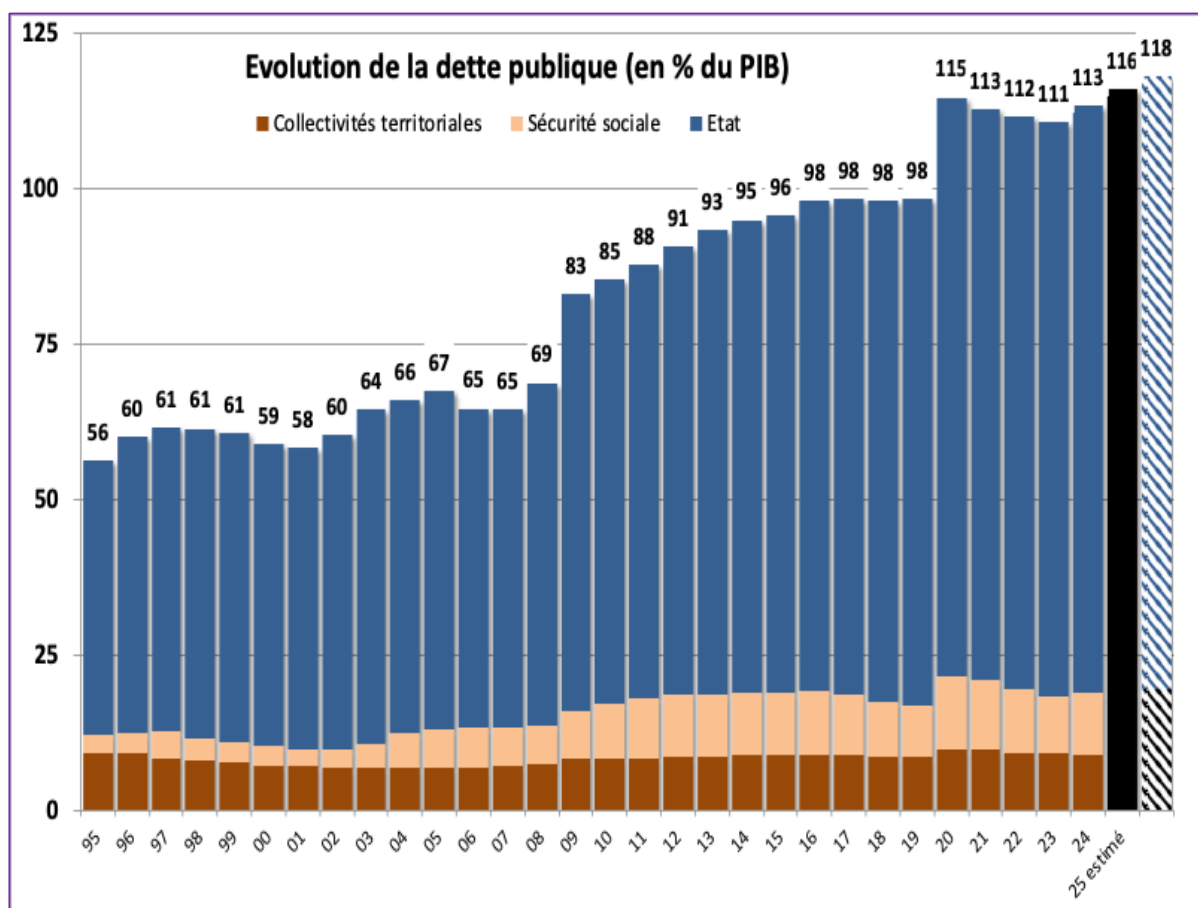
1.4 TRAJECTOIRE DES FINANCES PUBLIQUES

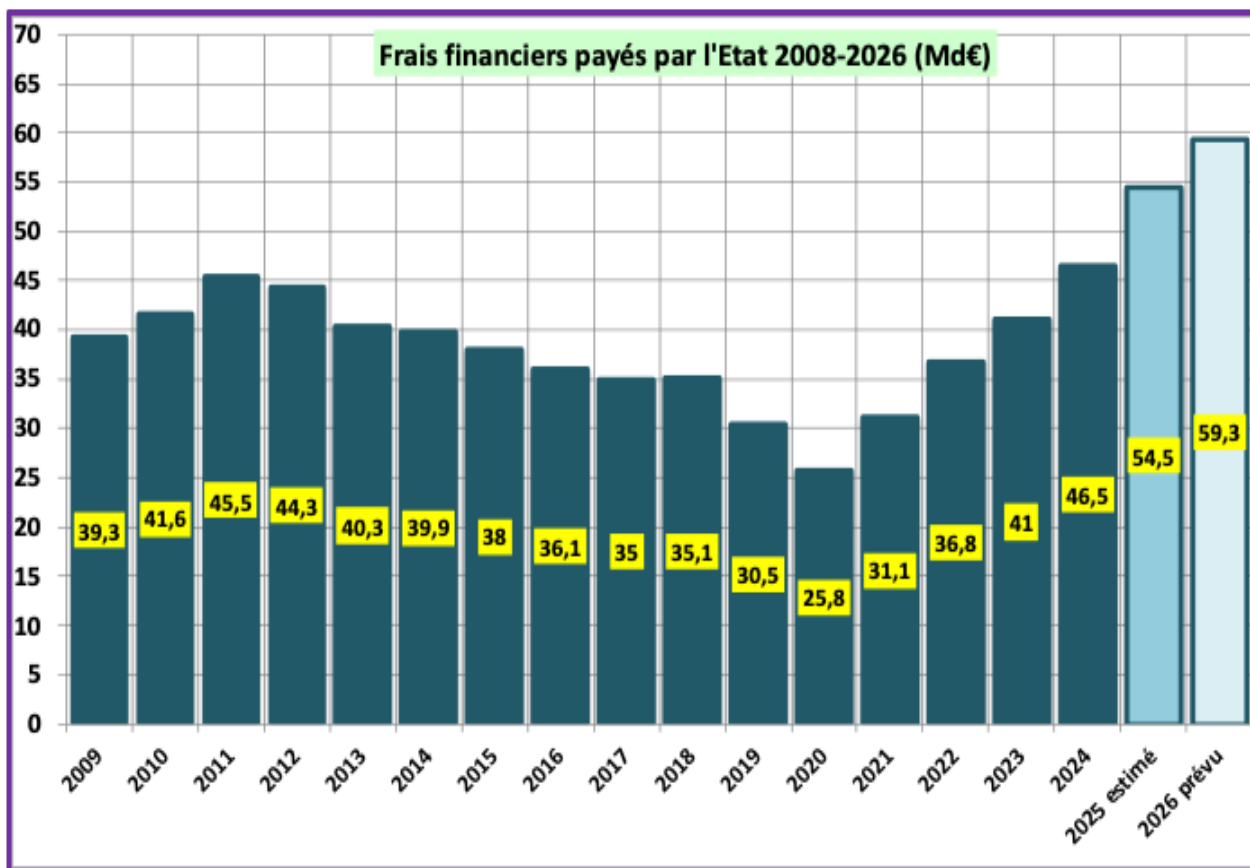
Le PLF 2026 se situe dans un objectif de ramener le déficit public à -3 % en 2029, sachant que dans les 15 dernières années, les trajectoires annoncées n'ont jamais été respectées. Le Haut Conseil des Finances Publiques, organisme indépendant composé de magistrats de la Cour des Comptes, du directeur de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) et de personnalités qualifiées considère dans son avis du 9 octobre 2025 que le gouvernement ne fournit pas les hypothèses qui justifieraient les évaluations qu'il présente en matière d'économies de dépenses.



1.5 DETTE PUBLIQUE ET SON COUT

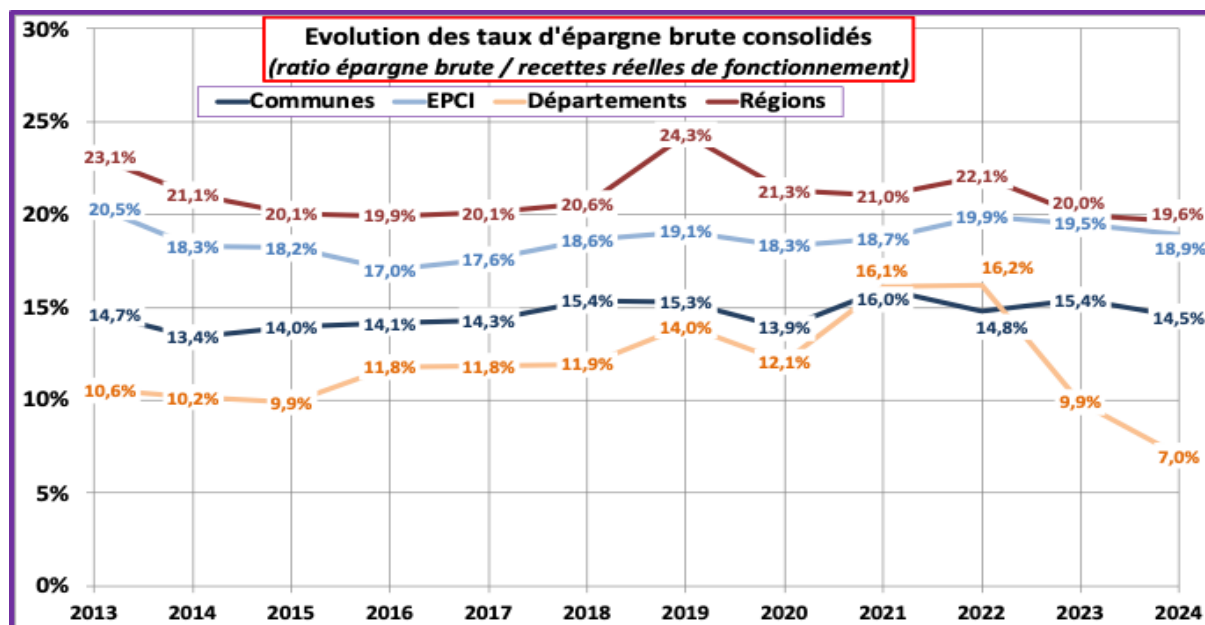
A fin 2026, le rapport de la dette au PIB devrait à 118 % dépasser le précédent plafond de 115 % qui avait été atteint fin 2020 au plus fort de la crise sanitaire. Les intérêts de la dette pour l'Etat, devraient quant à eux atteindre 59 M€ avec la perspective de devenir, avant la fin de la décennie, le plus gros budget de l'Etat devant l'Education Nationale.





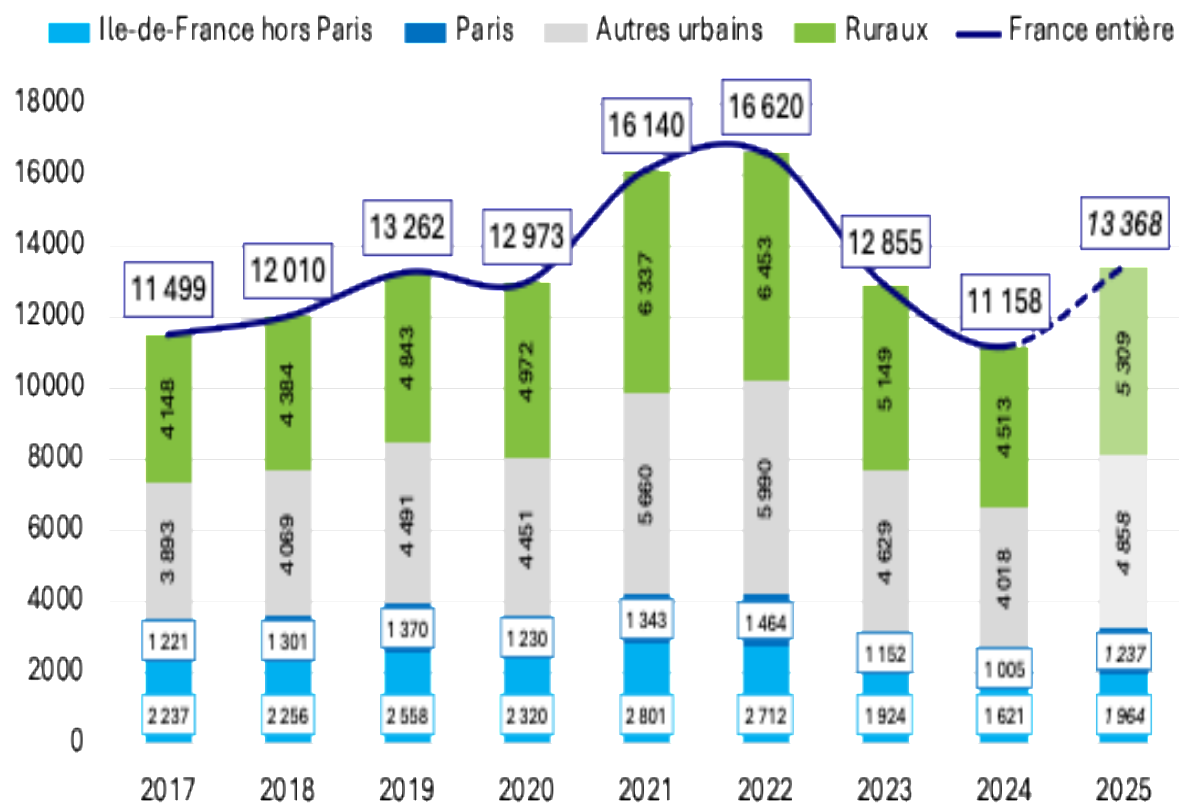
1.6 SITUATION FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES

A fin 2024, les comptes des communes, EPCI et régions témoignent encore d'une certaine résilience avec des taux moyens d'épargne entre 14 et 20 % tandis que les départements ont vu leur autofinancement chuter de plus de moitié en deux ans, ce qui constitue leur pire année depuis la loi de décentralisation de 1982.

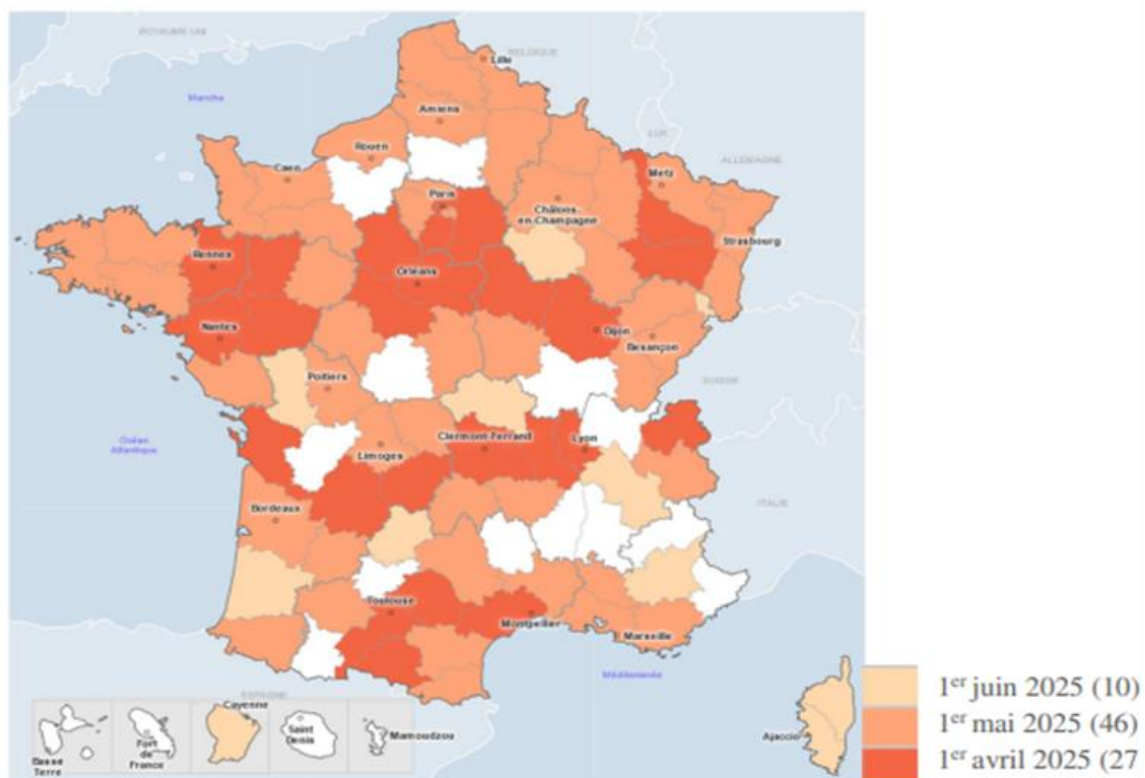


Après la chute de 22,7 % en 2023, et de 13,2 % en 2024 des recettes immobilières, les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) se sont redressés en 2025, autour de 17 % en bases et de 20 % en produit, compte tenu de la faculté donnée aux départements de relever le taux de 4,50 % à 5 % sauf sur les primo-accédants. Sur les 12 derniers mois, le Var a vu ses bases progresser de 16,8 % et les Alpes-Maritimes de 16,5 %

Evolution des DMT0 touchés par les Départements + Paris + Coll uniques + Mét Lyon depuis 2017 (en M €)



DATE D'APPLICATION DU TAUX DE DMTO DE 5 % (*)

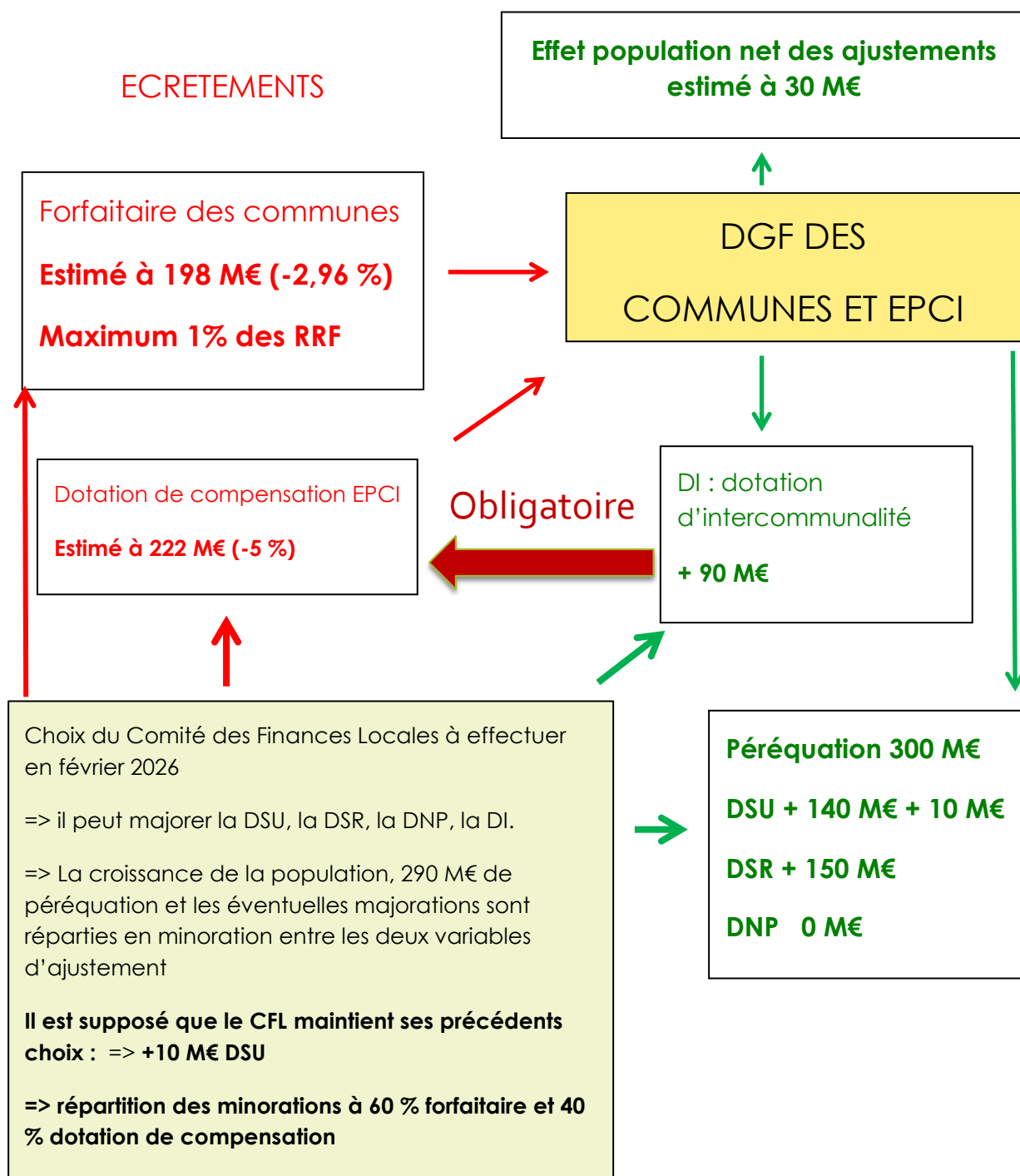


(*) La collectivité européenne d'Alsace, la collectivité territoriale de Corse et la métropole de Lyon ont chacune compétence pour déterminer le taux départemental de DMTO sur leur territoire. La métropole de Lyon a fait application de son taux majoré à partir du 1^{er} mai 2025.

Source : commission des finances.

1.7 DOTATIONS DE L'ETAT EN 2026

Le texte du PLF 2026 non modifié sur ce point par le Sénat prévoit une stabilité globale de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) contre une hausse de 150 M€ en 2025. Cela aboutira à la plus forte baisse de la dotation de compensation des intercommunalités, estimée à -5 % en 2026.



1.8 FONDS DE COMPENSATION POUR LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

Déjà le PLF 2025 prévoyait l'abandon de l'éligibilité des dépenses d'entretien (cloud, voirie, bâtiments...) aujourd'hui agréées et auquel le gouvernement avait fini par renoncer. Le PLF 2026 reprend la suppression de toute éligibilité des dépenses d'entretien et il y ajoute le décalage de l'année n à l'année n+1 du versement du FCTVA aux intercommunalités, ce qui leur occasionnerait une année blanche en 2026 si cette mesure était adoptée.

1.9 EVOLUTIONS DEMOGRAPHIQUES DES MEMBRES DU SYNDICAT

Entre 2025 et 2026, la population DGF du territoire a évolué de + 1,17 % soit 3 fois la moyenne nationale de 0,39 %. 12 des 15 communes voient leur population progresser

CODE INSEE	NOM	POP DGF 2025	POP DGF 2026	DELTA	INTERCOMMUNALITE
06138	THEOULE-SUR-MER	4 030	4 032	0,05 %	CA DES PAYS DE LERINS
83001	LES ADRETS-DE-L'ESTEREL	3 097	3 094	-0,10 %	CA ESTEREL COTE D'AZUR
83008	BAGNOLS-EN-FORET	3 724	3 750	0,70 %	CC DU PAYS DE FAYENCE
83029	CALLIAN	4 356	4 354	-0,05 %	CC DU PAYS DE FAYENCE
83055	FAYENCE	6 992	7 151	2,27 %	CC DU PAYS DE FAYENCE
83061	FREJUS	75 800	76 797	1,32 %	CA ESTEREL COTE D'AZUR
83080	MONS	1 292	1 321	2,24 %	CC DU PAYS DE FAYENCE
83081	MONTAUROUX	7 618	8 035	5,47 %	CC DU PAYS DE FAYENCE
83099	PUGET-SUR-ARGENS	8 878	9 021	1,61 %	CA ESTEREL COTE D'AZUR
83107	ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS	22 531	22 777	1,09 %	CA ESTEREL COTE D'AZUR
83117	SAINT-PAUL-EN-FORET	2 024	2 012	-0,59 %	CC DU PAYS DE FAYENCE
83118	SAINT-RAPHAEL	53 355	53 575	0,41 %	CA ESTEREL COTE D'AZUR
83124	SEILLANS	3 510	3 569	1,68 %	CC DU PAYS DE FAYENCE
83133	TANNERON	1 832	1 857	1,36 %	CC DU PAYS DE FAYENCE
83138	TOURETTES	3 737	3 809	1,93 %	CC DU PAYS DE FAYENCE
		202 776	205 154		

2 SITUATION FINANCIERE DU SYNDICAT

2.1 EXPLICITATION BUDGETAIRE ET RETRAITEMENTS COMPTABLES INDUITS

Les travaux relatifs à la Défense de la Forêt Contre l'incendie (DFCI) qui ont un caractère patrimonial indiscutable au regard des objectifs de protection de l'intégrité du massif forestier de l'Estérel ainsi que des biens publics et privés qui s'y trouvent, sont exposés en section d'investissement depuis le 1er janvier 2024.

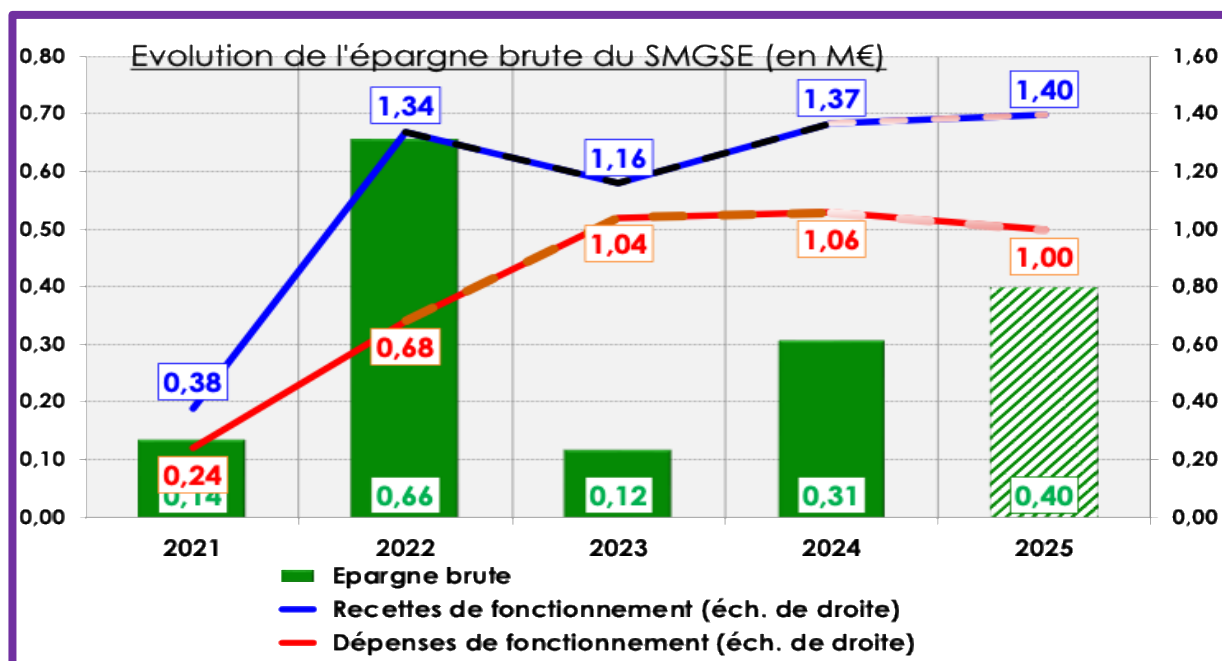
Par homogénéité budgétaire, il en est de même des concours de tiers affectés à la DFCI et qui sont exposés, depuis le 1er janvier 2024, en subventions d'investissement, ce qui par ailleurs est également favorable aux ratios des collectivités qui versent ces concours.

Ces évolutions budgétaires du SMGSE permettent dorénavant de rendre ces opérations patrimoniales éligibles au FCTVA.

De manière à pouvoir comparer utilement les comptes administratifs et les ratios de gestion des 5 derniers exercices écoulés (2020-2024), les comptes administratifs des années antérieures au 1er janvier 2024 ont été retraités en supposant que les dépenses et recettes affectées relatives à la DFCI aient été exposées les unes et les autres en section d'investissement.

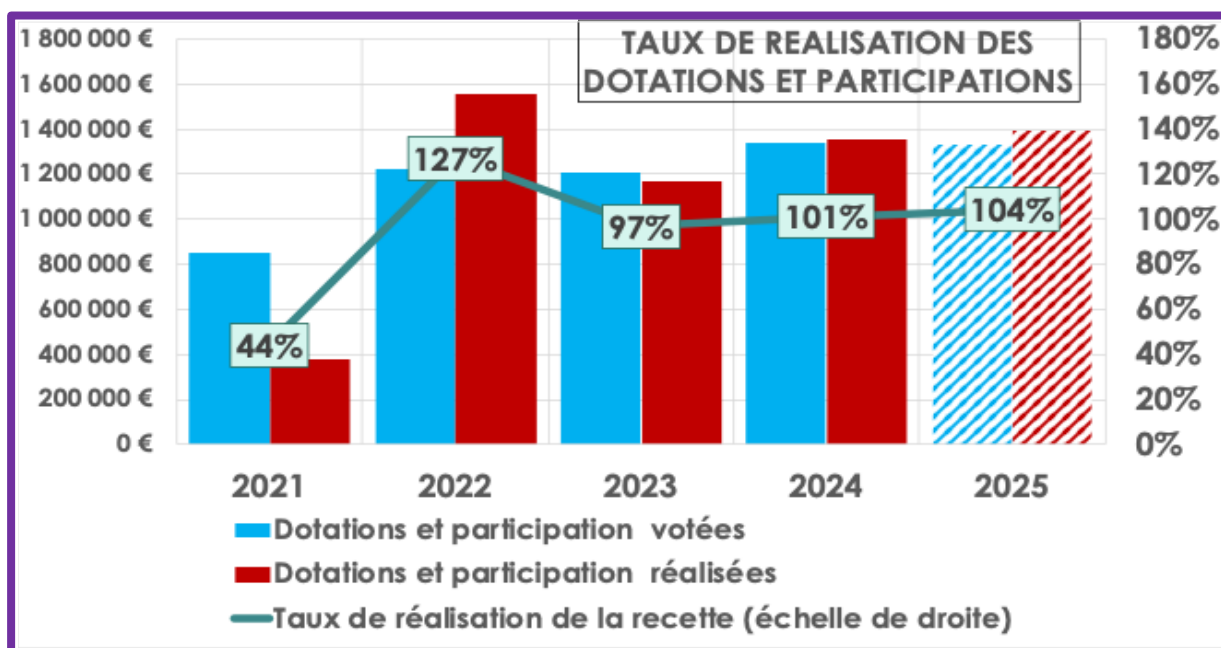
2.2 RECETTES ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le compte administratif anticipé 2025 confirme les tendances qui avaient déjà marqué le compte 2024, à savoir une bonne maîtrise des charges de fonctionnement, permettant de majorer l'épargne brute et de renforcer la capacité d'investissement.



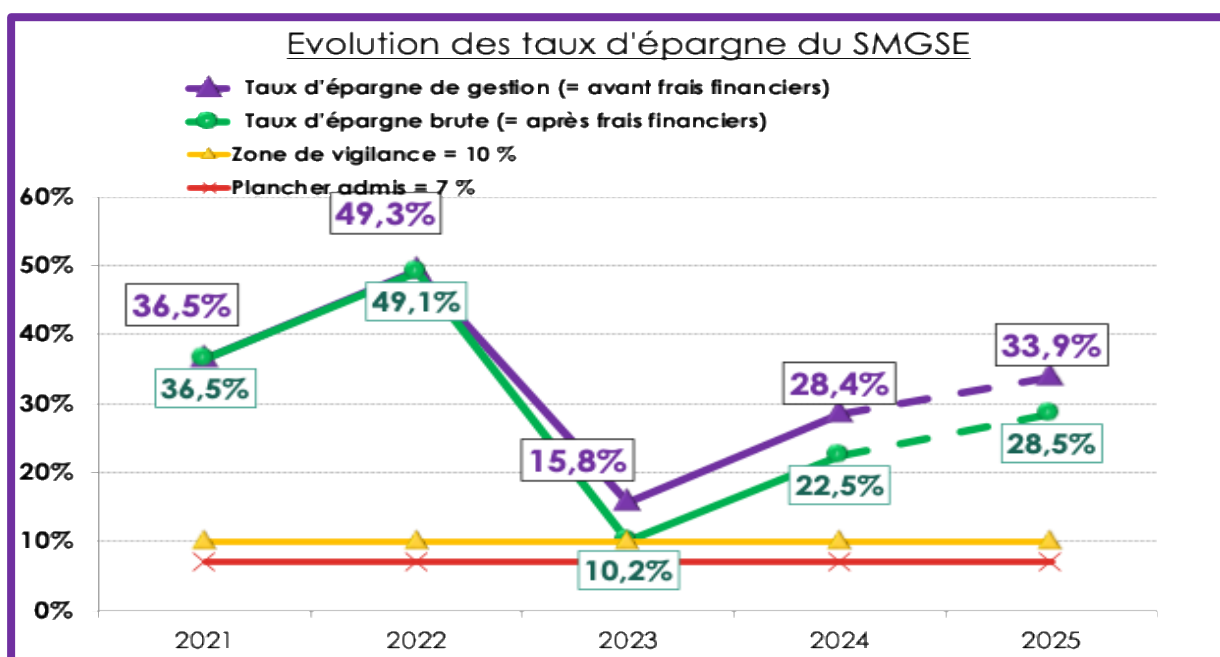
2.3 TAUX DE REALISATION DES RECETTES

Depuis 2022, le taux de réalisation du chapitre 74, relatif aux dotations et participations est satisfaisant, alors que sur les années antérieures, non seulement les recettes inscrites au BP n'étaient pas réalisées mais il était de surcroît ajouté des crédits supplémentaires au BS ce qui correspondait à une absence de sincérité budgétaire.



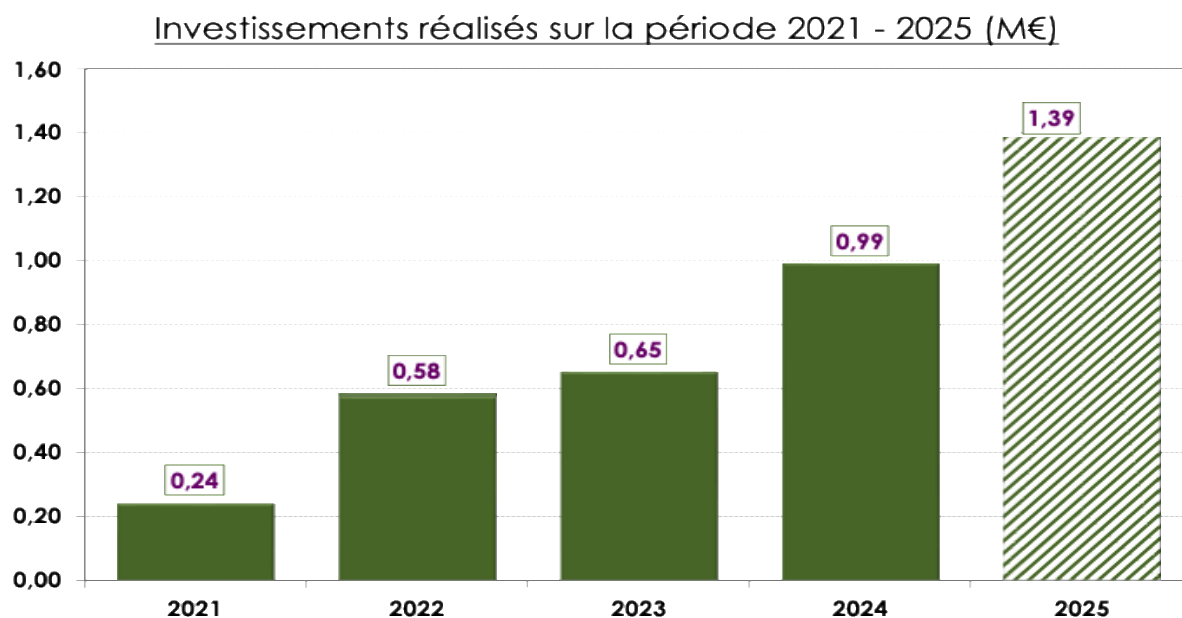
2.4 TAUX D'EPARGNE BRUTE

Après la forte progression constatée en 2024 où le taux d'épargne brute avait doublé, le compte administratif anticipé 2025 montre une nouvelle progression de l'épargne brute qui augmenterait en un an de 27 %, atteignant 28,5 % permettant de tenir les décisions prises lors du Comité syndical du 3 décembre 2025 d'abaisser les contributions des membres en 2026.



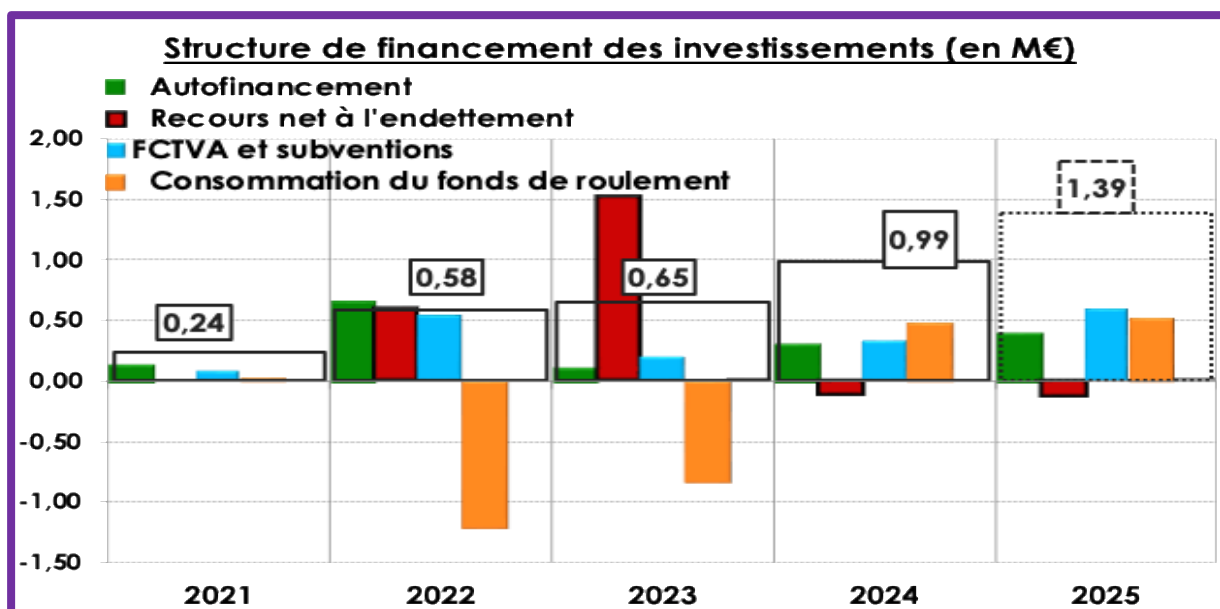
2.5 INVESTISSEMENTS

Entre 2021 et 2025, les moyens dont s'est doté le SMGSE lui a permis de multiplier par 6 sa capacité d'investissement sur le territoire de ses membres EPCI et communes.



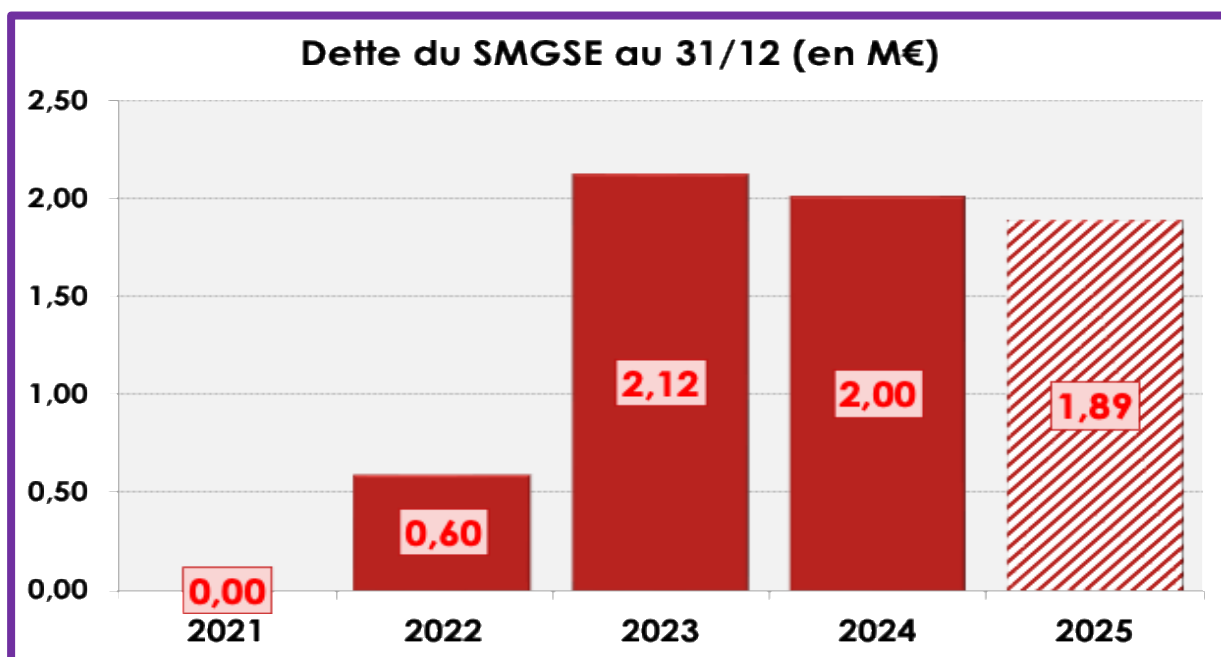
2.6 MODE DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Alors même que les investissements augmentent de 40 % en 2025, le syndicat mixte parvient à les autofinancer en prélevant sur son fonds de roulement et en optimisant sa trésorerie.



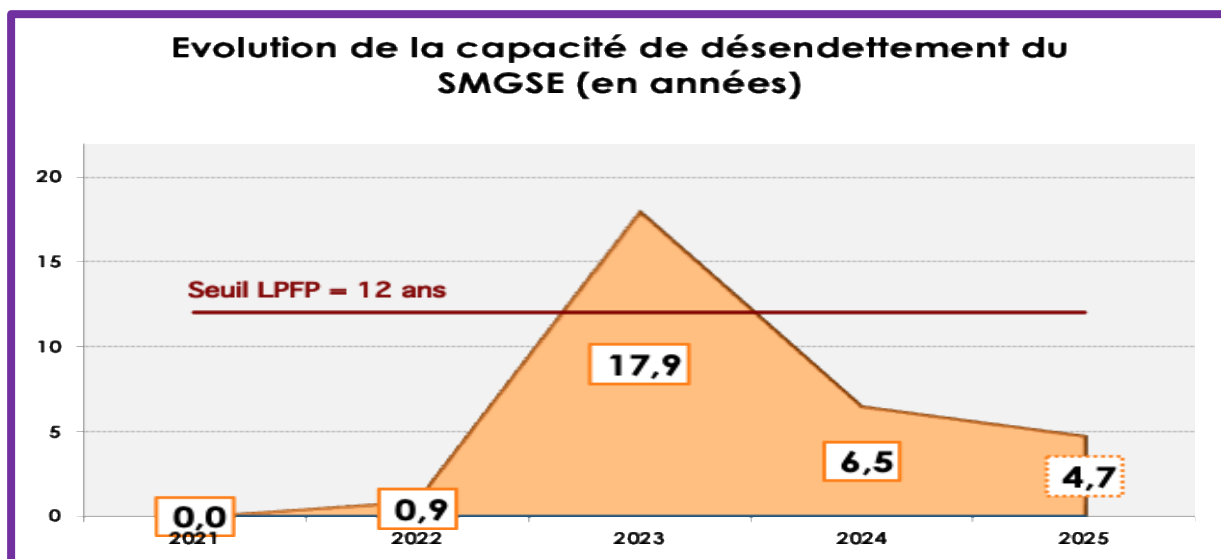
2.7 ENCOURS DE DETTE

Pour la seconde année consécutive, le SMGSE parvient à mener un important programme d'investissement tout en réduisant son encours de dette.



2.8 CAPACITE DE DESENDETTEMENT ET SOLVABILITE

Après la pointe de 2023, le redressement à la fois de l'épargne brute et de la trésorerie du syndicat mixte en 2024 avait permis de renouer avec une capacité de désendettement correcte de 6,5 ans. Elle serait encore améliorée à 4,7 ans en 2025 au vu du compte administratif anticipé.



3 PROJETS PORTES PAR LE SYNDICAT

Une étape majeure dans la Démarche Grand Site de France a été initiée en 2025, à savoir l'élaboration du dossier de candidature au label. Une ébauche de ce dossier, constituée d'une présentation du site, d'un bilan du programme d'actions 2022-2026 et d'un nouveau programme d'actions 2026-2033, a été envoyée à l'ensemble des partenaires en mai afin d'avoir une base de travail commune.

Après de nombreux échanges, un dossier plus abouti a été présenté le 03 septembre lors du 8^e COPIL dédié à la Démarche Grand Site de France. L'objectif était de le joindre à une demande de labellisation adressée au Ministre en fin d'année.

A la lumière des échanges tenus lors du COPIL, des retours officiels des partenaires reçus à la demande de madame la sous-préfète pour octobre et des échanges des élus lors du Comité syndical de décembre, le Syndicat va procéder à une large phase de concertation courant 2026 tout en poursuivant son avancement dans le programme d'actions 2022-2026.

3.1 LA DEFENSE DE LA FORET CONTRE L'INCENDIE - DFCI

La vocation première du Syndicat est la mise en œuvre du **Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF) du massif forestier de l'Estérel** sur les communes des Adrets-de-l'Estérel, Bagnols-en-Forêt, Fréjus, Puget-sur-Argens, Roquebrune-sur-Argens et Saint-Raphaël.

Le PIDAF est un document de planification relatif à l'aménagement et à l'équipement d'un massif forestier en vue de prévenir les risques d'incendie et de lutter contre eux. Agréé par arrêté préfectoral en date du 30 juillet 2018, il répertorie les travaux à exécuter. Par ailleurs, la protection au titre de la Défense des Forêts contre l'Incendie (DFCI) s'exerce également à travers la réalisation d'études ou encore la prise de servitudes pour assurer la maîtrise foncière. Ces travaux et études peuvent faire l'objet de financements par le Conseil Départemental du Var, la Région Sud, l'Etat ou l'Europe via le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

En termes de réalisation, les travaux peuvent être effectués par :

- la régie du Conseil Départemental du Var,
- les Auxiliaires de Protection de la Forêt Méditerranéenne (APFM) du pôle de Défense de la Forêt Contre l'Incendie de l'Office National des Forêts (ONF),
- des entreprises retenues lors de passations de marchés publics.

3.2 LE PROJET GRAND SITE DE FRANCE MASSIF DE L'ESTEREL

La **Démarche Grand Site de France**, est une initiative proposée par l'État aux collectivités territoriales pour répondre aux défis liés à la forte fréquentation des sites classés de grande notoriété. Elle vise à concilier l'accueil des visiteurs, la préservation du patrimoine naturel, culturel et paysager, et le respect des habitants du territoire ainsi que du caractère des lieux.

Cette démarche repose sur une large concertation entre les collectivités territoriales, les services de l'État et les acteurs locaux, qu'ils soient publics ou privés. À partir d'études approfondies, elle définit des orientations stratégiques qui se traduisent en programmes d'actions concrets.

Dans le massif de l'Estérel, la gestion de cette démarche est assurée par le Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel (SMGSE), qui coordonne les initiatives pour préserver et valoriser ce territoire exceptionnel tout en assurant un accueil de qualité pour les visiteurs.

La Démarche Grand Site de France pour le massif de l'Estérel : les étapes clés

3.2.1 PHASE D'ETUDES ET CONSTRUCTION DU PROJET (2016-2018)

Dès 2016, le Syndicat s'est appuyé sur le plan d'actions de la Charte Forestière de Territoire Grand Estérel (CFTGE), qui anticipait le lancement d'une Opération Grand Site. Plusieurs études indispensables à cette démarche ont été menées dont la finalisation en 2018 d'une étude de fréquentation.

3.2.2 CANDIDATURE ET LANCEMENT DE LA DEMARCHE (2018-2022)

En octobre 2018, le Ministre de la Transition Écologique et Solidaire a officiellement lancé l'Opération Grand Site pour le massif de l'Estérel. Cette étape a marqué l'acceptation de la candidature et le début du processus s'appuyant sur un Plan de Paysage et un Schéma d'Accueil du Public (PP-SAP).

3.2.3 VALIDATION DU PROGRAMME OPERATION GRAND SITE (2022-2024)

Le programme a été soumis à des instances départementales et nationales pour approbation :

Date	Événement
21 et 27 mars 2024	Avis favorables des Commissions Départementales de la Nature, des Paysages et des Sites du Var et des Alpes-Maritimes.
18 au 20 septembre 2024	Visite de l'Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable.
7 novembre 2024	Avis favorable à l'unanimité de la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages.

Détail du calendrier 2024

L'Opération Grand Site Estérel évolue désormais en **Projet Grand Site de France - Massif de l'Estérel**.

3.2.4 OBTENTION DE LA LABELLISATION « GRAND SITE DE FRANCE »

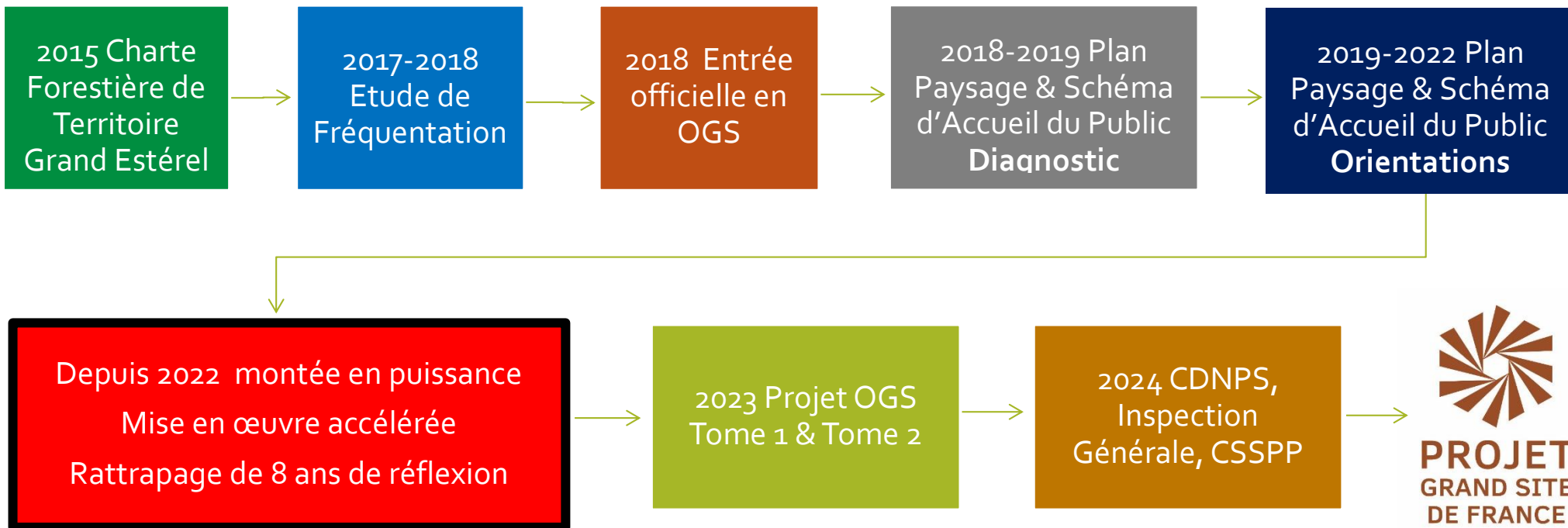
Le programme d'actions étant bien engagé, le SMGSE a œuvré en 2025 à la production d'un bilan sur la période 2022-2025 et a produit le dossier de candidature au label « Grand Site de France », marquant une étape décisive dans la démarche engagée depuis 2018.

Une première version du dossier a été transmise au printemps aux partenaires techniques et gestionnaires (communes, services de l'État, Office National des Forêts, Conservatoire du littoral, Départements, Région, etc.) pour prise de connaissance, relecture et abondement. Ce travail collaboratif a permis d'enrichir le document et de consolider le bilan des actions menées sur la période 2022-2025, témoignant des avancées concrètes du projet de territoire.

Le dossier de candidature a été présenté lors du Comité de pilotage du 03 septembre 2025.

3.2.5 POURSUITE DES ACTIONS ET RENOUVELLEMENT DU LABEL

Une fois labellisé, le territoire devra continuer à mettre en œuvre les programmes d'actions 2022-2026 puis 2026-2033, pour maintenir un haut niveau de qualité dans la gestion de l'espace et répondre aux critères d'exigence nécessaires pour le renouvellement du label.



Etat d'avancement de la Démarche Grand Site de France Massif de l'Estérel

	PLAN D'ACTIONS OGS A 5 ANS
AXE 1	PRESERVER LE PAYSAGE ET VALORISER LE PATRIMOINE
ORIENTATION 1	<i>Faire vivre le massif et préserver son intégrité écologique et paysagère</i>
Action 1	Articuler la DFCI avec les objectifs de protection de la biodiversité et d'intégration paysagère des coupures DFCI du Grand Site
Action 2	Coordonner les actions de lutte contre les Espèces Végétales Exotiques Envahissantes
Action 3	Compléter les actions de prévention incendie et améliorer la culture du risque incendie des habitants et des visiteurs
Action 4	Améliorer la surveillance du massif et le respect de la réglementation par les visiteurs
Action 5	Réduire l'impact paysager d'aménagements existants
Action 6	Requalifier paysagèrement des portions de routes goudronnées intérieures
Action 7	Promouvoir les activités agricoles et pastorales sur des secteurs stratégiques pour la DFCI, les paysages et la biodiversité
Action 8	Préserver l'apiculture dans l'Estérel
Action 9	Valoriser les produits de terroir de l'Estérel
Action 10	Mettre en valeur le patrimoine des maisons forestières de l'Estérel
Action 11	Préserver le patrimoine de villégiature belle Epoque et de son paysage de ville jardin
Action 12	Sauvegarder le petit patrimoine et le mettre en valeur
Action 13	Mettre en valeur des sites emblématiques de niveau 1
Action 14	Mettre en valeur des sites emblématiques de niveau 2
ORIENTATION 2	<i>Révéler l'exceptionnel - préserver les sites sensibles terrestres et marins</i>
Action 15	Canaliser les cheminements, éviter la divagation dans l'espace naturel des visiteurs sur les secteurs à fort enjeu écologique
Action 16	Développer un schéma d'accueil du public marin Grand Site
Action 17	Réhabiliter écologiquement et paysagèrement le ravin du Mal Infernet, le lac du Grenouillet et l'ancien lac de l'Ecuveuil
AXE 2	AMELIORER L'ACCUEIL ET LIMITER LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX
ORIENTATION 3	<i>Organiser les mobilités et les accès au Grand Site</i>
Action 18	Encadrer les process d'aménagement sur le Grand Site pour concevoir des aménagements en accord avec l'identité du Grand Site
Action 19	Définir, réaliser et poser la signalétique du Grand Site
Action 20	Définir et réaliser la Zone d'Accueil Cardinale Sud (Agay-Gratadis) et le pôle multimodal
Action 21	Définir et réaliser la Zone d'Accueil Cardinale Est et le pôle multimodal
Action 22	Définir et réaliser la Zone d'Accueil Cardinale Nord (Col du Testanier/Malpey)
Action 23	Définir et réaliser la Zone d'Accueil Cardinale Ouest et valoriser le site emblématique du Blavet
Action 24	Définir et réaliser la Zone d'Accueil principale du Rocher de Roquebrune (Chapelle Saint-Roch/Lac Aréna)
Action 25	Aménager et/ou poser la signalétique d'accueil sur des portes d'entrée secondaires
ORIENTATION 4	<i>Mettre en œuvre le réseau d'itinéraires de nature terrestres</i>
Action 26	Requalifier et baliser le réseau d'itinéraires de nature
Action 27	Gérer les sites d'escalade aménagés du Grand Site
Action 28	Réaliser une charte des manifestations
AXE 3	ETABLIR UNE GESTION DURABLE POUR LE GRAND SITE ET SENSIBILISER LE PUBLIC

ORIENTATION 5	Pérenniser le Grand Site
Action 29	Mettre en adéquation les moyens et l'organisation du Syndicat avec les enjeux du Grand Site
Action 30	Réviser le périmètre du Grand Site
Action 31	Préserver le Grand Site en élargissant le périmètre du Site Classé du Grand Site
Action 32	Protéger le Grand Site de menaces écologiques et paysagères
Action 33	Poursuivre l'animation de l'Observatoire de la fréquentation terrestre du Grand Site
Action 34	Etablir un diagnostic concernant l'arrivée de macrodéchets en zone littorale et marine
Action 35	Mettre en place un Observatoire photographique des paysages
ORIENTATION 6	Informier et communiquer sur le Grand Site et l'offre d'accueil
Action 36	Créer les premiers outils de communication du Grand Site
Action 37	Communiquer efficacement sur le Grand Site
Action 38	Développer et mettre en œuvre la stratégie de communication du Grand Site - Mettre en œuvre la charte d'accueil du Grand Site
ORIENTATION 7	Développement du projet de découverte et de médiation « Raconte-moi l'Estérel »
Action 39	Animer, créer de lieux d'exposition dans le cadre du « centre d'information et de découverte éclaté »
Action 40	Définir et aménager des itinéraires de découverte (balades découvertes thématiques) et mettre en valeur des sites d'intérêt sur ces itinéraires
Action 41	Développer des partenariats avec l'Education nationale

Plan d'actions du PGSD Massif de l'Estérel 2022-2026

4 ACTIONS PORTEES PAR LE SYNDICAT EN 2026

4.1 AXE 1 - PRESERVER LE PAYSAGE ET VALORISER LE PATRIMOINE

4.1.1 ORIENTATION 1 - FAIRE VIVRE LE MASSIF ET PRESERVER SON INTEGRITE ECOLOGIQUE ET PAYSAGERE

4.1.1.1 Action 1 - Articuler la DFCI avec les objectifs de protection de la biodiversité et d'intégration paysagère des coupures DFCI du Grand Site

Le Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF) Estérel a arrêté certains travaux à exécuter sur le territoire des communes des Adrets-de-l'Estérel, Bagnols-en-Forêt, Fréjus, Puget-sur-Argens, Roquebrune-sur-Argens et Saint-Raphaël.

Le programme de travaux 2025 - réalisations 2026 présenté ci-dessous reprend les ouvrages à traiter. La plupart sont couverts par des financements publics.

Investissements forestiers - Réalisations 2026

Travaux

Commune	Ouvrage		Type de travaux	Montant estimé des travaux HT	Montant estimé de Maîtrise d'œuvre HT	Montant total HT	Montant total TTC	Autofinancement
Bagnols-en-Forêt	G31	Malpasset	Débroussaillage	13.440,00 €	0,00 €	13.440,00 €	16.128,00 €	16.128,00 €
Puget-sur-Argens	G763	Lieutenante	Débroussaillage	20.547,00 €	2.054,70 €	22.601,70 €	27.122,04 €	9.040,68 €
Roquebrune-sur-Argens	G783	Trou de la Jarre	Débroussaillage	64.950,00 €	6.495,00 €	71.445,00 €	85.734,00 €	26.178,00 €
Saint-Raphaël	H462	Petits Caous	Débroussaillage	15.634,30 €	1.563,40 €	17.197,70 €	20.637,24 €	6.879,08 €
Saint-Raphaël	H465	Grand Défens	Débroussaillage	11.900,00 €	0,00 €	11.900,00 €	14.280,00 €	14.280,00 €
Saint-Raphaël	CVO15		Débroussaillage	2.925,00 €	292,00 €	3.217,00 €	3.860,40 €	3.860,40 €
Roquebrune-sur-Argens	G783	Trou de la Jarre	Bande de roulement et équipements	67.640,00 €	6.764,00 €	74.404 €	89.284,80 €	29.761,60 €
Les Adrets-de-l'Estérel	H86	Armélie	Réhabilitation d'un radier	13.000,00 €	1.300,00 €	14.300,00 €	17.160,00 €	5.720,00 €
Saint-Raphaël	H39	Castelli	Réhabilitation d'un passage busé	17.000,00 €	1.700,00 €	18.700,00 €	22.440,00 €	7.480,00 €
Roquebrune-sur-Argens	G783	Trou de la Jarre	Acquisition de 2 citernes	52.000,00 €	0,00 €	52.000,00 €	62.400,00 €	20.800,00 €
Fréjus	RDN7		Déplacement citerne FRJ01	2.100,00 €	0,00 €	2.100,00 €	2.520,00 €	2.520,00 €
Fréjus	H254	Estarpe du Cheval	Déplacement citerne FRJ19	2.100,00 €	0,00 €	2.100,00 €	2.520,00 €	2.520,00 €
Saint-Raphaël	H17	Baladou	Déplacement citerne SRL12	2.100,00 €	0,00 €	2.100,00 €	2.520,00 €	2.520,00 €
Saint-Raphaël	H461	Ferrières	Déplacement citerne SRL98	2.100,00 €	0,00 €	2.100,00 €	2.520,00 €	2.520,00 €
Saint-Raphaël	H321	Pic de l'ours	Reprise étanchéité bassin des lentisques SRL22	30.000,00	0,00 €	30.000,00 €	36.000,00 €	36.000,00 €
TOTAL				317.436,30 €	20.169,10 €	337.605,40 €	405.126,48 €	186.207,76 €

Servitudes

Commune	Ouvrage		Type de travaux	Montant estimé HT	Montant estimé TTC	Autofinancement
Fréjus	H254	Estarpe du Cheval	Servitude	4.875,00 €	5.850,00 €	1.950,00 €
Fréjus	H791	Cante Perdrix	Servitude	5.990,00 €	7.188,00 €	2.396,00 €
Fréjus	H791	Auriasque	Servitude	5.010,00 €	6.012,00 €	2.004,00 €
Fréjus	H793	Boson	Servitude	5.070,00 €	6.084,00 €	2.028,00 €
Fréjus	H862	Apié d'Amic	Servitude	5.145,00 €	6.174,00 €	2.058,00 €
Saint-Raphaël	H392	Cabre	Servitude	4.715,00 €	5.658,00 €	1.886,00 €
Saint-Raphaël	H462	Petits Caous	Servitude	4.690,00 €	5.628,00 €	1.876,00 €
TOTAL				35.495,00 €	42.594,00 €	14.198 €

4.1.1.2 Action 4 - Améliorer la surveillance du massif et le respect de la réglementation par les visiteurs

Depuis 2018, une nouvelle politique régionale forestière « guerre du feu » a été mise en place par la Région Sud. Parmi les accompagnements proposés pour les Syndicats se trouve le dispositif de la Garde Régionale Forestière pour une communication au plus près de la population afin de sensibiliser aux risques incendies sur de grands massifs forestiers. Dans la continuité de 2025, le Syndicat renforce la surveillance du massif de l'Estérel pour la saison estivale 2026 avec le recrutement de quatre agents qui formeront la Garde Régionale Forestière.

Une demande de subvention a été déposée auprès de la Région Sud pour accompagnement financier à hauteur de 80% du montant total estimatif de dépenses soit une aide de 42.405 €.

Inscription au Budget Primitif 2026

DEPENSES	55.000 €
----------	----------

Par ailleurs, le Syndicat s'engage, avec l'accompagnement de l'Office National des Forêts, dans la mise en œuvre d'opérations de patrouilles de police afin de réduire les incivilités telles que circulation/stationnement anarchique de véhicules à moteur sur pistes ou routes forestières interdites à ce type de pratique, dépôt sauvage de déchets en milieu naturel, vol de bois, ... L'objectif est de renforcer la gestion durable des forêts ce qui inclut la surveillance de ces espaces.

Inscription au Budget Primitif 2026

DEPENSES	15.000 €
----------	----------

4.1.1.3 Action 6 - Requalification paysagère des portions de routes goudronnées intérieures

Afin d'améliorer l'intégration paysagère de routes au revêtement routier dégradé, le Syndicat s'engage dans une démarche de dépollution et de désimperméabilisation des sols. L'année 2025 a permis le montage des dossiers réglementaires ainsi que les analyses d'enrobé et de portance sur les routes de Colle Douce (oratoire de Guérin au Carrefour de Colle Douce), de la Louve et du vallon des Cèdres situées sur la commune de Fréjus.

Le Syndicat a obtenu une subvention de la Région Sud à hauteur de 30% du montant total estimatif des dépenses soit une aide de 90.000 € ainsi qu'une subvention de la DREAL PACA à hauteur de 6.8% du montant total estimatif des dépenses soit une aide de 20.000 €

Inscription au Budget Primitif 2026

DEPENSES	300.000 €
----------	-----------

4.1.1.4 Action 8 - Préserver l'apiculture dans l'Estérel

L'activité apicole, garante de la pollinisation des plantes à fleur et maillon essentiel des cycles de la biodiversité, représente 1.600 ruches environ au sein du massif de l'Estérel qui recèle de nombreuses ressources mellifères. Cette activité s'imbrique étroitement au cœur de l'espace forestier et s'inscrivait déjà dans le programme d'action de la CFTGE.

Le Syndicat a obtenu une subvention du Département du Var à hauteur de 50% du montant total estimatif de dépenses soit une aide de 45.000 €.

Inscription au Budget Primitif 2026

DEPENSES	15.000 €
----------	----------

4.2 AXE 2 - AMELIORER L'ACCUEIL ET LIMITER LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

4.2.1 ORIENTATION 3 - ORGANISER LES MOBILITES ET LES ACCES AU GRAND SITE

4.2.1.1 Action 13 - Mise en valeur de sites emblématiques de niveau 1

Il existe une série de sites emblématiques retenus pour leur très haute valeur patrimoniale ou leur intérêt stratégique au sein du périmètre du Grand Site. Parmi les sites pressentis se trouvent les anciennes meulières de la Pierre du Coucou situées sur la commune de Bagnols-en-Forêt.

Le Syndicat a obtenu une subvention de la DREAL PACA à hauteur de 80% du montant total estimatif des dépenses soit une aide de 40.000 €.

Inscription au Budget Primitif 2026

DEPENSES	60.000 €
----------	----------

4.2.1.2 Action 19 - Définition, réalisation et pose de la signalétique du Grand Site

Pour la signalétique Grand Site des structures en acier Corten (panneaux d'information générale, panneaux « sécurité » et lutrin de médiation) ont été retenues pour l'intégration paysagère et la durabilité qu'offre ce matériau sur un site minéral tel que l'Estérel. Des structures mixtes acier Corten/bois douglas autoclavé classe IV sont, quant à elles, privilégiées pour la délimitation de périmètre de Réserve Biologique Intégrale (RBI) ou pour les poteaux-flèches directionnels qui équipent les itinéraires d'activités de nature. Il s'agit ici de structures bois sur socles aussi appelés fourreaux en Acier Corten découpés au laser.

Le Syndicat a obtenu une subvention de la Région Sud à hauteur de 30% du montant total estimatif des dépenses soit une aide de 84.000 €.

Inscription au Budget Primitif 2026

DEPENSES	200.000 €
----------	-----------

4.2.1.2 Action 20 - Définition de la Zone d'Accueil Cardinale Sud (Agay-Gratadis) et du pôle multimodal

Etude :

Lancée en octobre 2021, les phases 1 « Diagnostic » et 2 « Avant-Projet Sommaire » sont terminées. La phase 3 « Avant-Projet Définitif » a fait l'objet d'un Comité de Pilotage en octobre 2024, entraînant une reprise des livrables en 2025 afin que les attentes politiques et celles des services de l'Etat soient en concordance.

Le Syndicat a obtenu une subvention de la Région Sud à hauteur de 30% du montant total estimatif des dépenses soit une aide de 261.000 € ainsi qu'une subvention du Fonds Vert à hauteur de 80% du montant total des dépenses relatives à la mise en défens et la renaturation soit une aide de 402.900 €.

L'année 2026 marquera la réalisation des premiers travaux.

Inscription au Budget Primitif 2026

DEPENSES	40.000 €
----------	----------

Focus Navettes Estérel

En 2025, la zone d'accueil a bénéficié du dispositif de navettes de l'Estérel, lancé entre mai et juin. Ce service a fonctionné exclusivement les week-ends et jours fériés et a permis le transport de 6.902 passagers soit une hausse de 35% par rapport à 2024. La reconduction du dispositif de navettes est prévue pour l'année 2026.

Inscription au Budget Primitif 2026

DEPENSES	40.000 €
----------	----------

4.2.1.3 Action 22 - Définition et réalisation de la Zone d'Accueil Cardinale Nord « Col du Testanier/ le Malpey »

Le projet de mise en valeur de la Zone d'Accueil Cardinale Nord « Testanier/Malpey » présente la particularité d'une nécessaire gestion des flux d'usagers au travers la route départementale RDN7. Les services départementaux compétents ont été sollicités afin d'étudier les diverses options d'aménagement de passages piétons et cyclistes sécurisés sur les axes majeurs du réseau d'itinéraire d'activité de nature. Sont concernés le col du Logis de Paris, le col du Testanier et le col de l'Auriasque.

Une étude d'Avant-Projet Définitif a été lancée en 2025 pour finaliser ce projet. 2026 marquera sa finalisation avec validation en Comité de Pilotage en vue de monter les autorisations administratives pour la réalisation des travaux.

Pour cette étude niveau APD, le Syndicat a obtenu une subvention de la DREAL PACA à hauteur de 80% du montant total estimatif des dépenses soit une aide de 20.000 €.

Inscription au Budget Primitif 2026

DEPENSES	20.000 €
----------	----------

4.2.1.4 Action 23 - Définition et réalisation de la Zone d'Accueil Cardinale Ouest avec valorisation du site emblématique du Blavet

La zone d'Accueil Cardinale Ouest « Blavet » s'étend sur trois Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : Estérel Côte d'Azur Agglomération (ECAA) au Sud, la Communauté de Communes du Pays de Fayence (CCPF) au nord et Dracénie Provence Verdon Agglomération (DPVA) à l'ouest.

Pour donner suite aux actions engagées sur l'aménagement des portes d'entrée secondaires « La Bouverie » et sa proche voisine « Forêt de Raphèle », un projet d'aménagement plus conséquent de l'aire d'accueil « Blavet Amont » sur le territoire de la commune de Bagnols-en-Forêt a fait l'objet d'une esquisse paysagère et d'un schéma d'intention.

Le Syndicat a obtenu une subvention de la Région Sud à hauteur de 30% du montant total estimatif des dépenses soit une aide de 105.000 €.

4.2.1.5 Action 25 - Aménagement et/ou pose de la signalétique d'accueil sur des portes d'entrée secondaire

La signalétique d'accueil sur les portes d'entrée secondaire se compose de panneaux d'information générale, de panneaux de sécurité, de lutrins, de bornes et de poteaux-flèches directionnels. Après avoir équipé les portes secondaires La Lieutenante, Bouverie, Forêt de Raphèle, le Syndicat a présenté une esquisse paysagère et un schéma d'intention pour l'aménagement du site de Malpasset sur le territoire de la commune de Fréjus.

Les cols de l'Auriasque, du Testanier ainsi que du Logis de Paris ont fait l'objet d'une opération d'enlèvement des graffitis sur les mobiliers, les bâtis et les panneaux. Une étude pré-travaux, commune à celle concernant le site du Malpey, a été initiée.

Enfin sur le territoire de la commune de Puget-sur-Argens une esquisse paysagère et un schéma d'intention ont été présentés pour l'aménagement du site de « Camp Vidal ».

Le Syndicat a obtenu une subvention de la Région Sud à hauteur de 30% du montant total estimatif des dépenses soit une aide de 171.000 €.

Inscription au Budget Primitif 2026

DEPENSES	160.000 €
----------	-----------

4.2.2 ORIENTATION 4 - METTRE EN ŒUVRE LE RESEAU D'ITINERAIRES DE NATURE TERRESTRES

4.2.2.1 Action 26 - Requalification et balisage du réseau d'itinéraires de sports de nature

La préservation de l'esprit des lieux par la gestion des flux d'usagers nécessite de mettre en place une organisation des activités par tronçons d'itinéraires retenus au Schéma d'Accueil du Public. Il s'agit ici d'offrir des parcours de qualité pour chaque type d'activité de nature et d'organiser la multi-activité sur le massif.

Des circuits seront ainsi proposés au départ des zones d'accueil et portes d'entrée, offrant plusieurs niveaux de difficulté, pour tout public. Les activités ciblées sont :

- Randonnée pédestre dont accès aux voies d'escalade,
- Cyclisme.

Des conventions ont donc été instaurées avec différentes associations et clubs, d'activité sportive ou culturelle, afin de garantir une surveillance régulière de ces circuits.

Des poteaux-flèches directionnels faisant apparaître les destinations proches, un peu plus distantes ou éloignées, ainsi que les distances et les temps de parcours pédestres correspondants sont installés aux carrefours d'itinéraires. Des pictogrammes gravés sur les lames directionnelles indiquent également les activités autorisées sur le tronçon indiqué ou les sites d'escalades à proximité.

A cette information directionnelle et descriptive des activités permises, vient s'ajouter l'information sur le niveau de difficulté. Pour les parcours VTT il s'agira de l'implantation de plaquettes réglementaires de la Fédération Française de Cyclisme (triangle coloré) facilement différentiable de la signalétique peinture de la Fédération Française de Randonnée Pédestre (peinture jaune). Les poteaux-flèches peuvent également recevoir des informations de type « chemin de Saint-Jacques de Compostelle » ou PR de Pays.

Ces poteaux sont ornés d'un numéro permettant le géoréférencement du site par les services de secours.

L'entretien de cette signalétique est assuré par les membres de clubs et association inscrits dans la démarche de conventionnement concernant les itinéraires d'activités de nature.

Afin de rendre conforme à la pratique supportée par l'itinéraire l'ensemble du réseau mis à disposition des usagers dans l'objectif d'offrir une expérience immersive de qualité, des travaux s'imposent. Il s'agit ici de mettre en sécurité et valoriser les tronçons trop dégradés par l'érosion pour pouvoir accueillir un large public de pratiquants. Certains parcours sont volontairement laissés en l'état car ils correspondent à un public plus technique désireux de parcourir autre chose qu'une promenade familiale.

Le Syndicat a obtenu une subvention de la Région Sud à hauteur de 30% du montant total estimatif des dépenses soit une aide de 366.000 €.

Le Syndicat a perçu l'intégralité de la subvention de la Région Sud dans le cadre de l'Appel A Projet Sites touristiques exemplaire volet 1 - Mise en tourisme - Travaux d'aménagement sur l'itinéraire du Rocher de Roquebrune soit un montant de 56.000 €.

Inscription au Budget Primitif 2026

DEPENSES	300.000 €
----------	-----------

4.2.2.2 Action 27 - Gestion des sites d'escalade aménagés du Grand Site

Le Schéma d'Accueil du Public a identifié cinq secteurs emblématiques de l'activité escalade sur la partie varoise du massif de l'Estérel :

- Le secteur du Blavet à l'ouest du massif,
- Le Rocher école « La Lieutenante »,
- En Forêt Domaniale de l'Estérel, trois sites sont en cours de conventionnement avec l'Office National des Forêts afin de pouvoir bénéficier des aménagements et de l'entretien dans le cadre de l'OGS Estérel :
 - La barre rocheuse de Roussivau ;
 - Le rocher de Théole ;
 - Le Dramont.

Inscription au Budget Primitif 2026

DEPENSES	36.000 €
----------	----------

4.3 AXE 3 – ETABLIR UNE GESTION DURABLE POUR LE GRAND SITE ET SENSIBILISER LE PUBLIC

4.3.1 ORIENTATION 5 - PERENNISER LE GRAND SITE METTRE EN ŒUVRE LE RESEAU D'ITINERAIRES DE NATURE TERRESTRES

4.3.1.1 Action 29 - Mettre en adéquation les moyens et l'organisation du SMGSE avec les enjeux du Projet Grand Site de France Massif de l'Estérel

L'année 2025 a marqué une étape structurante dans la mise en œuvre du Projet Grand Site de France - Massif de l'Estérel, notamment à travers le déploiement opérationnel de la formation « Ambassadeurs Grand Site » et le renforcement de la gouvernance thématique associée.

La formation « Ambassadeurs Grand Site », destinée aux professionnels du territoire, acteurs locaux engagés ou passionnés, se poursuivra en 2026 ainsi que la commission thématique des Ambassadeurs Grand Site nouvellement constituée en 2025 avec pour objectif de garantir la qualité et l'homogénéité des discours auprès des visiteurs, tout en favorisant des

comportements respectueux des enjeux environnementaux, paysagers et de sécurité du massif.

Inscription au Budget Primitif 2026

DEPENSES	8.000 €
----------	---------

4.3.1.2 Action 33 - Poursuite de l'animation de l'observatoire de la fréquentation terrestre du Grand Site

La gestion durable de la fréquentation est au cœur de la démarche des Grands Sites de France. Connaître la fréquentation pour mieux l'appréhender, diversifier l'offre de visite, ..., de nombreuses stratégies sont développées par le Syndicat pour fluidifier et canaliser les flux de visiteurs afin de limiter leur impact sur l'espace naturel.

Pour assurer un suivi des flux et alimenter un observatoire annuel de la fréquentation, l'ensemble des éco-compteurs, propriétés du Syndicat, ont fait l'objet d'un renouvellement pour s'adapter à l'évolution des réseaux de communication (3G, H+, 4G et future 5G).

L'année 2026 sera consacrée à la recherche de financement afin d'actualiser l'étude de fréquentation et l'étendre en vue d'intégrer les nouveaux territoires membres du Syndicat.

4.3.1.3 Action 35 - Mettre en place un Observatoire Photographique des Paysages

L'année 2025 a marqué une étape déterminante dans la mise en place de cet observatoire. Après une phase préparatoire, intégrant la prise en compte des 16 unités paysagères, le repérage des points de vue, la définition de la méthode et le missionnement d'un photographe professionnel, le dispositif est entré dans sa phase opérationnelle.

Véritable outil de veille et de pédagogie, l'observatoire permettra de documenter l'évolution du Grand Site dans la durée, de valoriser la diversité de ses paysages et d'accompagner les politiques publiques du futur projet de territoire 2026 - 2033 et au-delà. Il incarne la volonté du Grand Site de fonder toute action sur une lecture partagée et raisonnée du paysage.

Inscription au Budget Primitif 2026

DEPENSES	15.000 €
----------	----------

4.3.2 ORIENTATION 6 - INFORMER ET COMMUNIQUER SUR LE GRAND SITE ET L'OFFRE D'ACCUEIL

La stratégie de communication du Grand Site - Massif de l'Estérel poursuit sa structuration autour d'une vision partagée et d'une identité clairement affirmée. Le Syndicat a défini une meilleure stratégie de communication, fondée sur l'expérience et les pratiques reconnues de la communication publique territoriale consolidant ainsi une ligne éditoriale cohérente, lisible et fédératrice à l'échelle du territoire.

Dans la continuité de cette dynamique, le Syndicat engagera en 2026 un cycle de rencontres avec l'ensemble des acteurs du tourisme : offices de tourisme, hébergeurs, structures

d'accueil, accompagnateurs et associations, afin d'élaborer la charte d'accueil du Grand Site. Cette charte vise à porter un discours cohérent et uniforme sur le massif, en harmonisant les messages et les postures d'accueil, et en renforçant la lisibilité du projet Grand Site auprès des visiteurs.

4.3.3 ORIENTATION 7 - DEVELOPPEMENT DU PROJET DE DECOUVERTE ET DE MEDIATION « RACONTE-MOI L'ESTEREL »

4.3.3.1 Action 39 - Animation, création de lieux d'exposition dans le cadre du « Centre d'information et de découverte éclaté »

Le Syndicat a été approché par le Musée des Beaux-Arts de Draguignan qui ambitionne d'explorer la diversité des perceptions de l'Estérel en invitant les visiteurs à se plonger dans le contexte artistique du fauvisme et touristique du début du XXe siècle. L'objectif est d'accompagner le musée dans le montage de son exposition (sélection des œuvres, localisation géographique des prises de vue, balade immersive dans l'Estérel « dans les pas des artistes », ...) et mettre en avant les actions de préservation des paysages d'exception menées par le Syndicat. L'exposition se tiendra du 21 mai au 31 octobre 2026.

4.3.3.2 Action 40 - Définition et aménagement d'itinéraires de découverte (balades découvertes thématiques), et mise en valeur de sites d'intérêt sur ces itinéraires

En 2026, le Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel souhaite reconduire le programme de randonnées découvertes et de sorties naturalistes, permettant au public d'explorer les richesses naturelles et patrimoniales du territoire.

16 parcours de découverte ont été proposés sur l'année 2025, valorisant des sites emblématiques tels que les gorges du Blavet, le Pic de l'Ours ou les forêts du Mont Vinaigre, tout en sensibilisant les participants à la préservation des milieux naturels et au patrimoine culturel du massif. Au total, 244 personnes ont participé, profitant pleinement de ces expériences enrichissantes et conviviales.

Inscription au Budget Primitif 2026

DEPENSES	5.000 €
----------	---------

4.3.3.3 Action 41 - Développer des partenariats avec l'Education nationale

Le Grand Site a renforcé son ancrage éducatif en 2025 grâce au lancement du projet « Esprit de l'Estérel », initié dans le cadre des 50 ans du Conservatoire du littoral. Cette première action pédagogique, menée en partenariat avec l'école du Dramont, illustre la volonté du Syndicat de transmettre aux jeunes générations la connaissance et le respect du territoire à travers une approche sensible du paysage. Elle se poursuivra sur l'année 2026 avec trois sessions « Esprit Estérel » à programmer auprès des écoles du territoire

Inscription au Budget Primitif 2026

DEPENSES	15.000 €
----------	----------

CONCLUSION

L'année 2025 a marqué une avancée majeure dans la réalisation du programme d'actions 2022-2026, fruit d'un engagement politique fort et d'une collaboration active des partenaires, assurant cohérence et visibilité à ce projet de territoire.

Le rapport établi par l'Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable en 2024 révélait déjà que les études réalisées ces dernières années ont nourri la réflexion des différents protagonistes de l'opération et que les principaux enjeux auxquels le projet devra répondre ont bien été identifiés sous l'angle d'un Grand Site, tout comme les coûts estimés, les financements potentiels et le budget de fonctionnement.

L'année 2026 marquera une étape décisive avec la poursuite des actions engagées et notamment celles relatives à la mise en valeur de sites emblématiques (Pierre du Coucou, Malpasset, Cap Roux) ou encore le confortement de la volonté politique de reculer la voiture de l'espace naturel (pérennisation du service navettes Estérel sur la commune de Saint-Raphaël, étude de faisabilité sur la commune de Fréjus). Par ailleurs, la mise en œuvre des actions visant à préserver les paysages, organiser l'accueil des visiteurs et garantir une gestion équilibrée et durable du massif se poursuivra notamment sur les Zones d'Accueil Cardinales Sud « Gratadis » et Nord « Malpey » ainsi que l'amélioration de l'accueil via la mise en place du balisage des itinéraires de sports de nature et de la signalétique.

L'objectif de candidature au label Grand Site de France reste central, nécessitant une coordination renforcée entre les collectivités et les partenaires institutionnels afin de répondre aux exigences nationales et de valoriser les engagements déjà pris.

L'implication des communes et la consolidation du modèle de gouvernance seront essentielles pour garantir une gestion cohérente et efficace du territoire. La coordination des interventions permettra d'assurer la continuité des actions et d'accompagner les évolutions du Grand Site dans une dynamique collective et durable.